N° 109 — 21e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Lundi 19 Avril 1909

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 59. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 20 la ligne
RECLAMES . . . . 0 fr. 30 »
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 »
LOCALES . . . . 1 fr. » »

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux, 20, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 147
A LILLE : N° 07

LES FONCTIONNAIRES et le Droit d'Association

Le droit de se syndiquer n'est reconnu, par la loi de 1884, qu'aux personnes qui exercent une profession ayant à défendre des intérêts économiques, industriels, commerciaux ou agricoles. La loi du 30 novembre 1892 a conféré aux médecins, chirurgiens, dentistes et sages-femmes, le droit syndical, une jurisprudence constante a fait partager aux pharmaciens cette extension. La situation des fonctionnaires demeure beaucoup moins nette ; il n'est pas inutile, au moment où va se discuter la question de leurs statuts, d'examiner les phases successives par lesquelles est passée l'évolution des idées en ce qui les concerne.

Au lendemain de la promulgation de la loi de 1884, le gouvernement commença par dénier le droit syndical à tous les salariés de l'Etat indistinctement, aux ouvriers comme aux employés et aux fonctionnaires. Cette première phase prit fin le 22 mai 1894, sur le vote d'une résolution de la Chambre des députés, indiquant formellement qu'elle considérait la loi de 1884 comme s'appliquant aux ouvriers et employés des exploitations de l'Etat, aussi bien qu'à ceux des industries privées, invitant le gouvernement à la respecter et à en faciliter l'exécution. Il était difficile, en effet, de comprendre pourquoi l'Etat industriel se serait trouvé soumis à une législation différente de celle appliquée aux industries privées. Rappelons en passant, que ce vote entraîna la chute du ministre des travaux publics, qui était alors M. Jonnart, aujourd'hui gouverneur général de l'Algérie. La première période d'évolution était terminée. Du principe de l'interdiction absolue, on allait en effet, passer à celui de la distinction entre les fonctions d'autorité et les fonctions de gestion.

Les premières comprennent toutes les fonctions qui contèrent à ceux qui les occupent, une parcelle de la puissance publique, c'est-à-dire qui les font participer à l'autorité dont l'exercice est confié à l'administration par la nation souveraine ; les secondes sont les conséquences de véritables louages de services. Cette distinction a abouti à le division des salariés de l'Etat en deux groupes : les fonctionnaires d'autorité et les fonctionnaires de gestion. Les lois du travail ont été reconnues applicables aux fonctionnaires de gestion, alors qu'on les a considérées comme non applicables aux fonctionnaires d'autorité. L'article 123 du code pénal relatif aux coalitions des fonctionnaires semble lui-même entrer dans cette façon de voir lorsqu'il interdit « tout concert de mesures contraires aux lois, pratiqué soit par la réunion d'individus ou de corps dépositaires de quelque partie de l'autorité publique ». Les ouvriers d'Etat en particulier ne peuvent évidemment être considérés comme fonctionnaires investis d'une parcelle quelconque de l'autorité publique, aussi, pendant cette deuxième période, qui va de 1894 à 1901, aucun ministre ne songea à leur contester le droit de se prévaloir de la loi de 1884.

Bien que le faculté pour les hommes de s'associer ait été, depuis longtemps, considérée comme un droit national, c'est seulement la loi du 1er juillet 1901, qui a consacré, d'une manière générale, le droit de constituer librement des associations. Depuis lors, les citoyens peuvent former entre eux, sans condition de profession, des associations régulières qui, une fois déclarées, présentent à peu près les mêmes avantages que les syndicats professionnels, aussi faut-il conclure que les fonctionnaires d'autorité, depuis la promulgation de cette loi, demeurent incapables de constituer des syndicats professionnels, mais peuvent, comme tous les citoyens français, aucun texte restrictif n'existant à leur égard, se grouper sous forme d'associations. Dès lors, dans cette troisième phase, qui est celle où nous nous trouvons, nous distinguerons des fonctionnaires de gestion capables de se syndiquer, et des fonctionnaires d'autorité capables de s'associer.

Une autre question se pose alors naturellement, une association de fonctionnaires peut-elle, puisque sa légalité ne saurait être contestée, avoir un but et un caractère professionnels ? Pourrait-elle, en outre, intenter, en son nom, une action pour faire annuler un acte ministériel portant dommage à l'ensemble de ses membres et effectué dans des conditions antiréglementaires ?

L'article 1er de la loi de 1901 indique que l'association est le convention par laquelle deux ou plusieurs personnes, mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Nous ne pouvons trouver dans cette définition, aucune indication de nature à empêcher les associations d'avoir un caractère professionnel, d'ailleurs, il ne faut pas oublier que ce sont les ministres eux-mêmes, MM. Bienvenu-Martin et Briand, qui ont convié les Amicales à s'occuper des intérêts professionnels de leurs membres...

La dernière question paraît plus délicate, elle a été tranchée par un arrêt du 11 décembre 1908. Aux termes de l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901, toute association déclarée a le droit d'ester en justice, en outre, le projet de loi relatif aux associations de fonctionnaires, déposé au nom du gouvernement, par M. Clémenceau, reconnaît à ces associations, le droit de poursuivre devant la juridiction compétente, l'annulation des mesures prises contrairement aux dispositions législatives et réglementaires. Nous avons pourtant adhéré à la proposition du gouvernement, car elle a l'avantage de lever, éventuellement, toute difficulté sur la recevabilité d'une action et de marquer très nettement l'une des intentions caractéristiques de la loi proposée ».

Pour l'avenir il est évident que les associations de fonctionnaires pourront directement et en leur propre nom, intenter des actions en annulation, dans le cas de nominations ou de promotions en dehors des règlements. Elles le peuvent déjà en fait, car le Conseil d'Etat n'a pas hésité à annuler, sur la demande de l'association professionnelle des employés civils de l'administration centrale du ministère des colonies, un décret du ministre de la marine, nommant rédacteur à l'administration centrale, un candidat n'offrant pas les conditions exigées par la loi. Le plus pressé serait donc de fixer les conditions même de l'admission et de l'avancement dans les services publics ; il appartiendrait ensuite aux associations de fonctionnaires, en veillant à ce qu'elles soient suivi, d'empêcher toute injustice et tout passe-droit.

Louis DUTROY.

La Politique

M. Lafferre vient de publier un article qui ne pouvait pas demeurer inaperçu, car il contient cette appréciation, malheureusement justifiée par les faits :

« Ce qui manque à ce pays, ce qui « manque à son Parlement, ce n'est pas « le bon sens, ce n'est pas l'honnêteté « et la droiture des intentions, ce n'est « même pas une intelligence suffisante « des intérêts généraux du pays, ce n'est « pas davantage le courage civique nécessaire pour prendre des mesures de « salut national. Ce qui manque, aujourd'hui, comme hier, au Parlement, comme au pays, c'est un gouvernement « qui gouverne ».

Cet aveu pourra sembler dur, mais est-il dénué de vérité ? Nous n'avons qu'à regarder autour de nous pour nous rendre compte que nous sommes débordés par des événements qui ne se produiraient pas, si nous étions gouvernés.

La propagande réactionnaire a pris depuis un an un caractère si une ampleur que nous ne lui connaissions plus ; elle s'étale audacieusement, et au mépris des lois, elle procède par la provocation et l'émeute.

La propagande révolutionnaire s'accroît en même temps, d'une manière parallèle, de telle sorte que la République est menacée à droite et à gauche, et qu'il s'opère contre elle une manœuvre enveloppante très périlleuse.

Le monde des fonctionnaires est ardemment travaillé par les démagogues de profession, et ce n'a pas été un des moindres symptômes de l'anarchie générale que l'arrêt subit d'un des plus importants organismes de la vie nationale.

Au milieu de tout cela, nous cherchons en vain une action gouvernementale, une mise en œuvre du principe d'autorité, des mesures qui seraient approuvées par l'immense majorité des citoyens français.

C'est profondément regrettable. Je l'ai dit ici plus d'une fois sous une forme discrète. Aussi ne suis-je pas fâché d'entendre M. Lafferre le déclarer à son tour. C'est la preuve que tous les démocrates ne se complaisent pas dans un fatal aveuglement.

Henry JAGOT.

La grève de Mazamet

Les usines incendiées

Une communication au Préfet

Mazamet, 18 avril.

A la suite des incendies ou tentatives d'incendie d'usines que nous signalions hier, la chambre de commerce a adressé au préfet du Tarn la communication suivante :

La Chambre de Commerce de Mazamet se fait sans l'interprète des doléances de la majorité de ses commettants, qui protestent contre les entraves continuelles à la liberté du travail, les agressions contre les personnes et les charrettes, les déprédations et jusqu'aux incendies d'immeubles qui se produisent dans la région, en même temps que d'importantes et fréquentes manifestations dirigées par les membres de la grève et des perturbateurs étrangers parcourant librement les rues de la ville en proférant des menaces de mort contre certains d'entre eux sans qu'aucun empêchement soit apporté à ces faits délictueux ?

Décide, à l'unanimité, de les signaler au préfet du Tarn en lui demandant instamment de vouloir bien prendre les mesures suivantes :

1° Défense plus sérieuse des immeubles et des usines ;

2° Défense plus active et plus réelle de la liberté du travail ;

3° Interdiction des manifestations tumultueuses sur la voie publique qui risquent de se transformer en émeutes ou en rixes sanglantes.

UN NAVIRE ÉCHOUÉ

Marseille, 18 avril.

Le navire français *Venezia*, parti hier soir de Marseille pour New-York, trempé par une brume intense qui régnait dans la rade et qui empêchait de voir les feux, s'est échoué sur l'île de Ratonneau.

Le commandant a fait immédiatement machine en arrière et a pu se désécouer par ses propres moyens.

A l'annonce de l'échouement, le bateau-pompe à vapeur du service des ports avait été envoyé au secours du *Venezia*, mais la brouillard était tellement opaque qu'il n'a pu rejoindre le vapeur que ce matin à la première heure.

Le *Venezia*, qui porte une avarie à l'avant, a pu regagner ce matin, à six heures, le bassin National, où il sera réparé.

LES BOUTONNIERS DE L'OISE

Nouveaux Incidents

Méru, 18 avril.

A peine le conflit qui dure depuis si longtemps dans la région de Méru semblait-il s'apaiser que des incidents nouveaux se produisent.

Nous avons dit que le préfet avait réussi à mettre d'accord les patrons et les ouvriers de Valdampierre. Ces-ci ont, depuis lors, retiré leur parole et réclament purement et simplement l'application du tarif syndical. M. Meunier, préfet de l'Oise, a songé à retourner à Valdampierre, en vue d'une nouvelle tentative de conciliation ; mais les ouvriers ne tient fait savoir qu'ils se refusaient à engager de nouveaux pourparlers.

Cependant au cours de la conférence de vendredi, ils avaient répondu affirmativement quand le préfet leur avait demandé : « Etes-vous libres de prendre tout de suite une décision ? »

Mais depuis la scission de grève est intervenu. Une conférence a eu lieu à Andeville, au cours de laquelle M. Lévy de la C. G. T., a prononcé un discours en faveur de la résistance, si bien que l'on peut se demander si les ouvriers, qui avaient sur certaine pointe reprise le travail ne vont pas l'abandonner aux aussi.

On signale divers incidents à Ons une usine à Andeville, les ouvriers qui travaillaient cet, tout en accomplissant leur besogne, chantaient « l'Internationale » ; à Ferrière, les ouvriers d'une usine ont à quatre reprises abandonné puis repris le travail.

La jeunesse syndicaliste organise cet après-midi, à Méru, une réunion de protestation contre l'intervention de l'armée dans les grèves. Les affiches placardées à profusion pour y convoquer les ouvriers sont ainsi conçues :

Pendant la grève des bonneliers, à l'heure actuelle encore, la région a été et demeure envahie par les troupes.

Contre les travailleurs en général, le capital a concentré dans le pays ses ouvriers revêtus de l'uniforme.

L'heure n'est-elle pas venue d'étudier et de résoudre entre nous la question si grave du rôle de l'armée dans les grèves ? Nous le croyons et c'est pour cette raison que nous vous invitons à cette réunion.

Trois orateurs sont annoncés : Delpech, de la jeunesse syndicaliste révolutionnaire, Violette, de la Fédération révolutionnaire, de Marmande, du comité de défense sociale. La réunion sera suivie d'une manifestation dans la ville. Le préfet a pris d'importantes mesures d'ordre.

En outre, il a fait afficher un arrêté reculant à une date indéterminée la réouverture des écoles, les locaux scolaires servant de cantonnements à la troupe.

LA CRISE TURQUE

En Macédoine

Sofia, 18 avril.

Les nouvelles de Macédoine démontrent que les jeunes-turcs sont décidés à réclamer le concours des populations chrétiennes contre Constantinople.

Le comité jeune-turc de Salonique serait en pourparlers avec les Grecs et le métropolite de Janina aurait protesté auprès de la Porte contre les récents événements.

Un comité constitutionnel bulgare serait prêt à fournir des hommes et les jeunes-turcs fournissent des armes et des munitions.

Le vilayet d'Uskub paraît gagné à la cause de la Jeune-Turquie.

A Sofia, règne une profonde émotion. Les Macédoniens attendent impatiemment les événements. La question de la reconnaissance passe au second plan.

Belgrade, 18 avril.

Selon les dépêches particulières du journal «Beogradske Novine», les officiers vieux-turcs ont, à Dibra, empêché leurs collègues jeunes-turcs et attendant les instructions demandées télégraphiquement au sultan. Ces mêmes officiers délibrèrent des armes et munitions aux Albanais insurgés, au premier rang desquels sont les catholiques albanais d'Ipek, Prizrend et Diakovitza, qui adhèrent au mouvement quoi qu'ils aient juré naguère de respecter la Constitution.

Une dépêche officieuse bulgare

Sofia, 18 avril.

Dans les milieux compétents, on dément les nouvelles de la presse étrangère d'après lesquelles la Bulgarie aurait adressé un ultimatum avec un délai de quatre jours.

La Bulgarie a fait remettre à la Porte une sommation écrite sans fixation de délai afin que la royaume de Bulgarie soit reconnu avant la règlement de tous les différends, en déclarant que le gouvernement, si l'affaire était traînée en longueur, devrait faire un pas décisif eu égard à l'opinion publique de la Bulgarie.

Le gouvernement attend le plus prochainement, le consentement de la Turquie à la reconnaissance de l'indépendance.

Selon les nouvelles de Constantinople, la nouvelle proposition médiatrice austro-allemande, relative à l'indemnité des chemins de fer d'Orient, devrait être acceptée.

— L'ambassade de Turquie à Paris a reçu la nouvelle suivante de son gouvernement.

« Un accord est intervenu sur tous les points litigieux entre nous et la Bulgarie. La signature du protocole est imminente ».

Les troubles en Asie-Mineure

On évalue à 400 environ les Arméniens tués à Adana. Les télégrammes signalent que cette ville est à présent plus calme.

Mais les désordres se sont propagés. Une partie de la ville de Tarse a été brûlée, un quartier a été saccagé, une fabrique française détruite. Un ingénieur français, M. Godard, a dû recourir à la protection de la gendarmerie. C'est une troupe de 300 musulmans qui partie d'Adana, a déchaîné l'émeute à Tarse.

La situation semble inquiéter d'autant plus vivement la Porte que des troubles viennent d'éclater en d'autres lieux. On reçoit en effet de Constantinople, la dépêche suivante :

Les nouvelles relatives aux récents événements semblent avoir provoqué à Erzeroum et à Trébizonde une très forte agitation. Des manifestations tumultueuses ont eu lieu dans ces deux villes, et diverses décisions ont été prises en faveur d'une action militaire contre Constantinople. On annonce même de Trébizonde des manifestations hostiles au sultan.

Les différentes puissances envoient des navires dans la région.

Sur la demande de M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople, le gouvernement français a décidé d'envoyer un croiseur cuirassé à Alexandrette.

Le croiseur anglais «Diana», qui se trouvait à Malte, a reçu par télégraphie ordre d'aller à Beyrouth. D'autres croiseurs anglais seront prochainement envoyés sur d'autres points.

Le bateau allemand «Loreley», qui est actuellement dans l'Archipel, a reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Mersina.

M. Pichon reste à Paris

En raison des événements d'Orient, M. Pichon, ministre des affaires étrangères n'accompagnera pas le Président de la République dans son voyage à Nice.

L'opinion du gouvernement anglais

Au cours de la manifestation libérale de Glasgow, M. Asquith a parlé des événements de Turquie. Le premier ministre a déclaré :

Un nuage soudain et imprévu a soudain surgi dans l'horizon en Orient.

Le nouveau régime en Turquie qui fut inaugurée sans violence en juillet dernier, s'est trouvé fort ébranlé durant la semaine dernière. Ce serait un désappointement et une tragédie si le premier chapitre des nouvelles annales d'une Turquie démocratique devait se terminer dans le bouleversement et la haine fratricide.

Le nouveau cabinet turc nous a assuré qu'il adhérait strictement à la Constitution, et nous avons reçu de bons échantillons de leur bonne foi dans leurs actes et leurs paroles.

Le gouvernement britannique, comme le peuple britannique tout entier, a suivi avec joie le nouvelle évolution turque ; elle signifiait le maintien de la Constitution à la Turquie et le développement de la liberté et de la prospérité dans un vaste empire où les conditions avaient à l'extérieur, de la liberté et de la paix sont capitales extérieures de développement.

Tant que l'évolution turque se poursuivra sur de telles lignes, elle conservera les sympathies britanniques. Mais si elle s'en détournait, elle s'aliénerait nos sympathies, et si elle désertait les principes d'action, les sympathies lui seraient entièrement retirées.

L'impression à Vienne

Vienne, 18 avril.

On semble un peu étonné ici de la rapidité du succès de l'offensive des jeunes-turcs. On avait pensé que l'insuffisance des voies ferrées, le manque de matériel roulant, l'absence de transports maritimes paralyseraient le mouvement des troupes.

Un télégramme de la «Nouvelle Presse Libre», venu de Salonique, il est vrai, annonce déjà que le comité Union et Progrès est certain de sa revanche. Il disposerait des sommes considérables, 80,000 livres ; il proclamerait par avance qu'il ne montrera après sa victoire aucune indulgence et opérera sur arbres de la place du Parlement les principaux adversaires dont Ismail Kemal.

Dans une interviewe avec un rédacteur de la «Presse Libre», le grand vizir Hakki Pacha a déclaré que le parti vieux-turc n'a pas pu, sur le sol de l'Union libérale qui a soulevé les Albanais et en a fait des émeutiers. Il a le point parlé du sultan. On estime à Vienne qu'Abdul Hamid serait certainement détrôné si les jeunes turcs entraient à Constantinople.

Les impressions en Allemagne

Berlin 18 avril.

Les faits sont venus démentir les prévisions allemandes d'après lesquelles les jeunes-turcs, privés du concours de l'armée ne pourraient tenter aucun effort sérieux pour reprendre leur influence à Constantinople et devraient se contenter dorénavant de réorganiser leur parti. La plupart des dépêches aux journaux allemands affirmaient jusqu'à hier midi que le comité n'arriverait pas à mettre en mouvement contre Constantinople un nombre de bataillons suffisant pour risquer une rencontre ; on soupçonnait que le 2e corps l'abandonnait, et que les troupes de Salonique même étaient prises de scrupules religieux ; le sultan, disait-on, n'avait comme aucun acte contre la Constitution qui pût servir aux jeunes-turcs pour soulever l'opinion et les troupes contre lui ; le khalife prenait sa revanche, et l'on entendrait avec empressement « le pouvoir occulte du comité ». Depuis hier soir, la face des choses a changé, et c'est plutôt avec consternation que la presse a enregistré la nouvelle que les troupes de Salonique et d'Andrinople, arrivées sans coup frire à Tchatalja avaient occupé sans opposition les forts construits pour défendre la route capitale.

La «Gazette de l'Allemagne du Nord» se prononce encore que les troupes du comité, en-

---

Feuilleton du 19 Avril 1909 N° 22

HAINE D'AMOUR

par

Henri GERMAIN

Je ne connaissais à Buenos-Ayres qu'un seul Français titré : M. de Landrec.

Puis, après un court silence, l'Américain, reprit en souriant :

— Voulez-vous à votre tour, me permettre quelques questions ?

Si elles vous paraissent trop indiscrètes, vous voudrez bien m'en avertir.

Elles me sont dictées seulement par une sorte de curiosité, facile à comprendre en l'espèce, et à excuser aussi, chez un homme ayant habité longtemps, le pays dont vous me parlez.

— Faites ! répliqua simplement la marquise.

— Eh bien, ce monsieur dont le nom m'échappe, ce comte enfin, était-il établi à Buenos-Ayres ?

— Je le crois, mais n'en suis pas certaine.

— Je viens seulement d'apprendre son existence là-bas, par la lettre que vous m'avez lire à l'instant.

— Fort bien.

Et tenez-vous beaucoup à être renseigné sur ce personnage ?

— Enormément.

— Bien qu'il agisse, en réalité, d'événements très anciens déjà ils ont eu, pour mon existence, une telle importance qu'il me serait impossible de les oublier jamais.

Vous avez seulement entendu parler du malheur qui, autrefois, me rendit veuve et me priva si cruellement en même temps d'un fils bien-aimé

— Oui, madame, j'ai en vagement cette histoire.

— Eh bien, celui dont je parle, le comte de Bersac enfin, fut l'auteur criminel de ces terribles événements.

— Ah ! je comprends.

— Je donnerais la moitié de ma fortune pour retrouver cet homme.

— Ce serait le payer cher, fit remarquer don José, d'un accent ironique à dessein, car vous êtes immensément riche...

— Il ne veut peut-être pas cela ?

— Oh ! non, certes !

Et ne croyez pas que ce soit pour exercer contre lui, la basse satisfaction d'une vengeance maintenant inutile.

Si ce misérable doit subir un châtiment, rien ne pourrait l'y soustraire ; la volonté de Dieu est immuable et toute puissante.

Une raison plus importante, et d'un ordre plus élevé, me guiderait seule dans la recherche de cet homme.

Peut-être, peut-être je pourrai savoir ce qu'est devenu mon malheureux enfant.

Ah ! si je le retrouvais et qu'il voulût me rendre mon pauvre et cher fils, je lui pardonnerais tout ; oui, tout absolument.

Le marquise prononça ces dernières paroles d'un accent si profondément ému, si sincère que don José, malgré son scepticisme habituel, en parut troublé.

Il se remaisit vue cependant pour demander encore d'un accent qu'il s'efforçait de rendre indifférent et calme :

— Mais tenez-vous la nouvelle de l'existence du comte d'une source vraiment digne de foi ?

— Oui ; celui qui m'écrit cela est un ancien matelot du yacht de mon pauvre mari.

Hélas ! il connaissait trop bien le comte de Bersac.

Ce matelot fut, au cours de la nuit terrible qui devait briser tout mon bonheur, la première victime de ce misérable.

Malheureusement il me donne fort peu de détails ; son renseignement est net, précis, mais incomplet.

— Dans ce cas, il faudrait voir cet homme, l'interroger ?

— Je me propose de le faire ; mais cela m'occasionnerait un déplacement qui me déplairait en ce moment.

Après ces mots, l'Américain parut réfléchir un instant.

Puis il reprit d'un ton fort aimable :

— Peut-être pourrait-on le faire pour vous ?

S'il s'agit d'un voyage, vous savez combien cela me coûte peu ; j'ai l'habitude de me déplacer souvent.

Si vous ne craignez pas de confier à ma discrétion, à la sympathie profonde et toute dévouée que j'eus tort de vous avouer, un peu trop brutalement peut-être, le nom et l'adresse de cet ancien matelot, je pourrai l'interroger moi-même ?

Après avoir dit cela, don José demeura le regard avidement fixé sur la marquise de Sommerveuse.

— C'est un nommé Victor Ledat, dit-elle.

Don José tressaillit, sa physionomie se contracta durement, l'espace d'une seconde.

— Malheureusement, continuait Mme de Sommerveuse sans s'apercevoir de cette impression fugitive, je ne puis dire au juste où il habite.

C'est dans un village tout proche de Dieppe, peut-être bien dans cette dernière ville même.

Il serait encore difficile à trouver, sans doute.

— En effet, trop difficile, conclut l'Américain.

Je retire donc ma proposition, et mon [illegible] Il me reste à vous prier de me signer le marché dont je vous ai apporté copie.

Puis don José se leva, attendant que Mme de Sommerveuse eût apposé sa signature au bas de la pièce désignée.

Ce fut vite fait.

Elle tendit le papier à son interlocuteur, se leva comme lui et reprit :

— Je vous remercie, monsieur de Mendosa, de votre offre attentionnée ; elle me prouve que vous êtes un homme d'esprit dont le dépit ne dure pas.

Peut-être, plus tard, aurai-je recours à vos services ; dans ce cas, je vous ferai prévenir.

Don José s'inclina et sortit souriant, reconduit par Berthe Duroc.

Il avait à peine mis le pied dans la rue que sa physionomie, tout à l'heure d'expression si calme, se transforma subitement.

Un pli profond barrait d'une

Un pli profond barrait son front d'une ride soucieuse, ses beux marron clair, à reflets métalliques, s'étaient empreinte d'une flamme de colère, sa bouche se crispait sur ses dents serrées.

— Encore ce matelot, ce Ledat ! murmura-t-il sourdement.

Il vit donc toujours !

Et s'approchant de son cocher, figé sur son siège, dans l'attitude correcte des domestiques de bonne maison, il prit d'une voix brève :

— Chez M. de Landrec !

Le cheval, à peine effleuré de la mèche, partit au grand trot, dans la direction de la Seine.

De Landrec habitait rue Saint-Lazare, près de la gare, un vaste et luxueux appartement où il vivait en compagnie d'une jeune femme dont il avait fait la connaissance à Buenos-Ayres.

Elle était blonde, jolie, grande et bien faite. C'était une Française.

Couturière fort habile, elle avait suivi en Amérique un frère plus âgé qu'elle de dix ans, qui promettait de l'établir là-bas.

Ce frère, un chimiste savant, mais chercheur d'inventions, vivant, pour ainsi dire, dans les nuages de la science, avait rapidement dévoré, en frais de recherches, les économies destinées à l'établissement de sa sœur.

Puis un beau jour, à la suite d'un événement secret, dont il avait paru cruellement frappé, il avait quitté Buenos-Ayres, laissant la malheureuse jeune fille sans ressources.

Elle allait mourir de faim, lorsque de Landrec, affolé par sa beauté, l'avait secourue, puis recueillie, lui promettant le mariage.

Mais il n'avait pas encore tenu parole et semblait avoir oublié sa promesse.

La jeune femme, ramenée en France, demeurait pourtant avec lui, espérant toujours la régularisation de sa situation bizarre.

De la rue de Lille à la rue Saint-Lazare, la distance n'est pas très longue.

Le cheval de don José, au demi-sang de prix, trottait à une allure très allongée.

L'Américain s'eut donc pas le loisir de réfléchir longuement à l'importance et grave nouvelle qu'il venait d'apprendre chez la marquise de Sommerveuse.

Dix minutes après son départ de la rue de Lille, il arrivait chez de Landrec.

Introduit dans le cabinet de travail de ce dernier, il prit aussitôt la parole d'un ton sec, pressé.

— Mon cher, dit-il, je viens vous demander un service d'une importance extrême.

— Volontiers ; ne suis-je pas toujours à votre disposition pour toutes vos affaires ? répartit de Landrec, faisant l'aimable.

— Il ne s'agit pas en ce moment de nos affaires, mais seulement des miennes [illegible]

— Est-ce à dire que vous êtes en ce moment moins bien disposé ?

— Non, non ; mais cette fois-ci il faut que ce que vous attendez de moi, et s'il me sera possible de vous satisfaire.

— Veuillez m'écouter sans m'interrompre et prendre en note ce que je vais vous dire.

— Je suis prêt.

— Pour des motifs personnels, de la plus extrême importance, j'ai absolument besoin de retrouver un homme dont je viens d'apprendre l'existence, il y a dix minutes à peine.

Cet homme, un ancien marin, nommé Victor Ledat, doit habiter Dieppe ou ses environs.

— Comme adresse, c'est assez vague, objecta de Landrec.

— Sans doute, mais jusqu'à présent je n'ai pas de renseignements plus précis à vous donner.

— Et vous voudriez que je retrouve cet homme ?

— Oui. Je désire que vous partiez à Dieppe dès demain.

Avec votre flair, votre coutumière habileté à découvrir les pistes, vous fouillerez adroitement la ville de Dieppe, surtout le quartier des pêcheurs, et vous tâcherez de me découvrir la personnage en question.

Dans ce cas, faites une enquête discrète et approfondie sur son compte.

Si, à Dieppe même, vous ne trouvez rien, explorez la périphérie, surtout les villages proches de la mer.

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
INTENSE, LEGER, LEVULOSE
MARQUE QUALITÉ SUPÉRIEURE